

CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

PLÉNIÈRE DU 8 MARS 2016

PROCÈS VERBAL

Étaient présents :

Collège 1 :

M. Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet de la région Martinique, Préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles
M. Jacques BILLANT, Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
M. le Contre-Amiral Olivier COUPRY, Commandant de la Zone Maritime Antilles
M. Eric DE LA MOUSSAYE, Ambassadeur de France auprès des États de la Caraïbe orientale
M. Michel PELTIER, Directeur de la Mer de la Martinique
M. Guillaume PERRIN, Directeur de la Mer de la Guadeloupe
M. Patrick BOURVEN, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique
M. Bernard MORIN, Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Martinique
M. Jacques HELPIN, Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique
M. Damien LEROY, Conservateur régional de l'archéologie, représentant la Direction des affaires Culturelles de la Martinique
M. Didier CAMY, représentant de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique
Mme Marie Michèle MOREAU, responsable de l'antenne Martinique du conservatoire du littoral
M. François COLAS, chef d'antenne de l'Agence des aires marines protégées
M. Jean-François MAURO, Directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de la Martinique
M. Jean-Rémy VILLAGEOIS, président du Directoire du Grand Port Maritime de la Martinique
Mme Viviane FRANCOIS-JULIEN, représentante du Directoire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe
Mme Claudine BOURHIS, Directrice inter-régionale Antilles-Guyane de Météo France
M. Emmanuel THOUARD, délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer aux Antilles-Guyane

Étaient également présents :

M. Michel AYMERIC, Secrétaire Général de la Mer
M. Benjamin ESPERANCE, Service Paysage Eau et Biodiversité pour la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique

Collège 2 :

M. Louis BOUTRIN, Conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de la Martinique
Mme Aurélie NELLA, Conseillère exécutive de la Collectivité territoriale de la Martinique
M. Jean-Marie HUBERT, Vice-Président du Conseil régional de la Guadeloupe
Mme Nicole ERDANT, Présidente du conseil départemental de la Guadeloupe
M. René-Jean DURET, Conseiller territorial de Saint-Martin
M. Benoît CHAUVIN, Président de l'Agence de l'environnement de Saint-Barthélemy
M. Yvon PAQUIT, représentant de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
M. Thierry MARECHAL, Conseiller Communautaire représentant la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
M. José MIRANDE, représentant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
M. Emile SOUNDOROM, Maire de la Martinique
Mme Yvonne TRITZ, Maire de la Martinique
M. Dominique BIRAS, représentant la Communauté d'Agglomération Cap Excellence de la Guadeloupe

Étaient également présents :

M. Jean-Michel ALMONT, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
M. Denis CELESTE, Conseil régional de la Guadeloupe
M. Kevin CABARET, Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
Mme Hélène MBOLIDI-BARON, Communauté d'Agglomération du centre de la Martinique

Collège 3 :

Mme Isabelle LISE, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
M. Claude BONNET, représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Guadeloupe
Mme Maggy GUMBS, Présidente de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin
M. Emmanuel LISE, Président du Cluster maritime de la Martinique
Mme Marie-Laure CIPRIN, Présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe
M. Louis LUSBEC, représentant de l'Union des aquaculteurs d'outre-mer
M. Hugues FRANCIL, représentant du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de la Martinique
Mme Marie-Line LESDEMA, représentante du Comité de Tourisme de la Martinique
M. Olivier KREMER (Akuo Energy), représentant le syndicat des énergies renouvelables
M. Guillaume JEAN-JOSEPH, représentant de la Fédération Française des ports de plaisance
M. Eric VASSE, représentant de la Fédération des industries nautiques
M. Emmanuel LISE, Président de la station de pilotage de la Martinique
Mme Michèle MONTANTIN, Présidente de l'Union maritime et portuaire de la Guadeloupe
M. Jean-Claude FLORENTINY, Président du syndicat des transitaires de la Martinique

Était également présent :

M. Ludovic KANCEL, chargé de mission, Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Guadeloupe

Collège 5 :

M. Henri LOUIS-REGIS, représentant de l'Association de sauvegarde du patrimoine martiniquais
M. Franck RONCUZZI, représentant de l'association de gestion de la réserve nationale naturelle de Saint-Martin
M. Georges DOS SANTOS, représentant la Fédération Française de voile (via la Ligue de Martinique)
M. Michel TOULA, représentant de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins
M. Pierre-Loïc LAFOURCADE, représentant de l'association « Surfrider foundation »
M. Patrick DEIXONNE, représentant de l'association « Septième continent »

Était également présent :

M. Pascal TOURBILLON, association de sauvegarde du patrimoine martiniquais

Collège 6 :

Mme Marie-Elise DONGAL, Directrice adjointe et représentante de l'office de l'eau de la Guadeloupe
Mme Jeanne DEFOI, Directrice de l'office de l'eau de la Martinique
M. Jean-Paul ALARIC, Directeur de l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de la Martinique
Mme Thérèse MARIANNE-PEPIN, Présidente de l'Institut régional de pêche et de marine de la Guadeloupe

Était également présente :

Mme Gaëlle HIELARD, Office de l'eau de la Martinique

Hors collèges :

M. Benoît VITTECOQ, Directeur régional du Bureau de Recherche Géologiques et Minières de la Martinique
M. Ywenn DE LA TORRE, Directeur régional du Bureau de Recherche Géologiques et Minières de la Guadeloupe
M. Pierre-Loïc LAFOURCADE, association « World wild riders »

Pouvoirs :

Collège 2 :

Mme Aline HANSON, Présidente de la Collectivité Territoriale de Saint-Martin (pouvoir à M. René-Jean DURET)

Collège 3 :

M. Jean-Claude YOYOTTE, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de la Guadeloupe (pouvoir à M. Claude BONNET)

Étaient absents :

Collège 1 :

Mme Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou son représentant

M. Daniel NICOLAS, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe ou son représentant

M. Maurice ANSELME, Directeur du Parc National de la Guadeloupe ou son représentant

Collège 2 :

Le Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy ou son représentant

Le Président du comité de bassin de la Guadeloupe

Le président du comité de bassin de la Martinique

Le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre de la Guadeloupe ou son représentant

Le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre de la Guadeloupe ou son représentant

Le Président de la Communauté d'agglomération du Sud Basse Terre de la Guadeloupe ou son représentant

Le président de la Communauté d'agglomération du Sud Est Grande Terre de la Guadeloupe ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes de Marie-Galante ou son représentant

Collège 3 :

Le Président de la Chambre économique multi-professionnelle de Saint-Barthélemy ou son représentant

Le Président du Comité du tourisme des îles de la Guadeloupe ou son représentant

Le Président d'« Armateurs de France » ou on représentant

Le Président du Groupement des industries de constructions et activités navales ou son représentant

Collège 4 :

Un représentant du syndicat CDMT – Centrale Démocratique Martiniquaise du Travail

Un représentant du syndicat CSTM – Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais

Un représentant du syndicat CGTG – Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

Un représentant du syndicat UGTG – Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe

Collège 5 :

Le Président de l'association Ti Té ou son représentant

Le Président de l'association Grenat ou son représentant

Le Président de la Fédération Française de motonautisme ou son représentant

Le Président de l'Alliance Française pour la Promotion de la Plaisance et de toutes les pêches en mer ou son représentant

Collège 6 :

M. Claude BOUCHON, professeur à l'université Antilles-Guyane

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 14h30.

1 – DISCOURS D'OUVERTURE

Le Préfet de la Martinique ouvre la séance d'installation du Conseil Maritime Ultramarin du bassin Antilles (CMUBA), en co-présidence avec le Préfet de la Guadeloupe.

« Il remercie le secrétaire général de la mer, M. AYMERIC, de sa présence.

Cette réunion d'installation a pour but de mettre en place des méthodes de travail et des procédures pour le bon fonctionnement de cette instance et de nommer les représentants au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Il est aussi l'occasion de présenter quelques grandes caractéristiques du bassin à travers des premières interventions de spécialistes.

Après avoir rappelé le contexte général de la création des CMU, il précise que ces instances sont des leviers pour la « croissance économique bleue » durable et qu'elles permettront de préserver la richesse des océans, leur rôle et leur biodiversité.

Tous les États doivent protéger cette richesse. C'est un réel défi ; le code de l'environnement prévoit 2 nouveaux outils de gouvernance avec la création du CNML regroupent les conseils maritimes de façade (CMF) et les Conseils Maritimes Ultramarins (CMU), ainsi qu'une planification de l'espace marin avec le document stratégique de bassin.

La mission sera de faire le diagnostic pour permettre l'élaboration du document stratégique, et par la suite donner des avis et des recommandations.

Le CMU permettra de mutualiser les informations, de débattre sur les projets et actions en mer. Il doit être le lieu de l'expression du point de vue de tous et le rapprochement de tous les acteurs.

Certains projets peuvent faire débat, et le CMU sera l'instance d'échange et de décision. »

Le Préfet de la Guadeloupe 971 présente le CMU.

« La nouvelle gouvernance mise en place doit travailler le plus possible en amont pour faciliter la réalisation des projets publics ou privés et a le rôle décisif d'élaborer le document stratégique de bassin maritime.

Ce document devra prendre en compte les autres stratégies sectorielles portées par les différents acteurs qui sont d'ailleurs représentés dans ce conseil.

Des travaux de réflexion ont déjà été engagés, notamment lors des assises de la mer, et des orientations stratégiques proposées ; le CMU sera la continuité et un bilan des actions engagées sera à faire.

C'est un sujet d'avenir qui doit présenter des initiatives, des orientations opérationnelles et des actions concrètes pour la mer, à long terme.

Les deux grands objectifs du CMU seront l'atteinte du bon état de la mer pour une exploitation durable du potentiel maritime et développer la stratégie avec des mesures cohérentes pour profiter de l'espace maritime et de ses ressources.

Ces objectifs demanderont des efforts de recherche, la mise en place d'un cadre juridique adapté et la mobilisation pour une coordination de tous les outils et les moyens. »

M. BOUTRIN, conseiller exécutif de la CTM

M. BOUTRIN souhaite la bienvenue à tous, en Martinique.

« La Martinique c'est un territoire mais c'est aussi, en terme maritime, une importante ZEE. C'est la raison pour laquelle la CTM a un grand intérêt pour l'espace marin et est présente dans ce nouveau conseil.

Le cadre juridique de la mer, non encore défini en ce qui concerne la CTM fait que l'assemblée est soucieuse de l'avenir et de son rôle au sein du CMU.

La CTM jouera la solidarité avec les autres îles, conscient que c'est toute une entité environnementale à préserver. Les exemples de pollution nous alertent sur l'impact que pourrait avoir un tel accident, même loin de nos côtes, pour la Martinique.

La protection du littoral et de la mer est une priorité. La sécurité est essentielle pour la Martinique qui importe par an 850 000 tonnes de pétrole. »

M. HUBERT, vice-président du conseil régional de la Guadeloupe

« La mer nous sépare mais nous rassemble et nous rapproche. Il est important que l'ensemble du territoire antillais se retrouve pour la mise en place de cette structure importante pour nos territoires.

Le président reconnaît que la croissance bleue et l'un des atouts de nos territoires et il faut étendre notre vision prospective de la Caraïbe.

Des sujets importants comme les sargasses, le poisson lion et le trait de côte sont des préoccupations de nos voisins ; les études faites par le Venezuela et le Mexique sur ces sujets seront des données et des atouts précieux pour le CMU.

La valorisation de nos espaces est un enjeu vital pour nos territoires. »

M. DURET, collectivité territoriale de St-Martin

« Saint-Martin est devenue Collectivité territoriale en 2007, donc autonome. En mer elle a l'exploitation des ressources souterraines.

Saint-Martin a la particularité d'être une île siamoise partagé avec les Pays-Bas, sans réelle frontière.

Diverses compétences ont été transférées : l'immatriculation des navires mais pas de registre en place pour le moment, la compétence en matière d'énergie renouvelable marine (essai de procédé).

L'activité maritime « croisière » représente 2 millions de passagers en 2015, environ la même chose pour l'aérien. On note une progression du tourisme nautique. La plaisance se développe notamment au niveau du grand lagon des Antilles ou des chantiers navals et marinas se sont installés plutôt centrés sur la partie hollandaise, mais il y a une demande forte pour la partie française.

Derniers points : l'impact sur l'environnement et la sécurité. Le CROSS, un peu loin, est un besoin fort puisque la navigation augmente. Différents projets sont en cours comme l'extension du port, l'aménagement du front de mer de Marigot, quelques installations hôtelières, marinas et chantiers navals.

La réalisation d'un institut caribéen de la biodiversité est en cours, en partenariat avec la Réserve nationale naturelle de Saint-Martin et le Conseil du littoral, entité importante dans la protection de l'environnement. »

M. CHAUVIN, conseiller territorial Saint Barthélemy

« Saint-Barthélemy est une petite île de 25 km² tournée vers la mer, enjeu principal du tourisme.

L'activité nautique est très développée notamment la plongée, due à l'existence d'une faune riche.

La collectivité a toutes les compétences : environnement, énergies politiques des fonds marins et règlement de pêche...

La pêche est très développée et les connaissances dans ce domaine sont à partager. »

M. AYMERIC Secrétaire Général de la mer

« C'est un grand honneur et plaisir de participer à l'installation de ce CMU. Ce matin il y avait la Conférence maritime régionale, sous présidence du Préfet. Ces deux instances sont complémentaires pour évaluer et réfléchir sur les différentes actions. La conférence étant en priorité l'application du droit en mer, à savoir la lutte contre les procédés illicites en mer, le contrôle de la pêche, la protection de l'environnement, la prévention des pollutions, la sécurité et les échanges

internationaux.

Toutes ces actions sont faites par l'ensemble des services de l'État.

Étant rattaché au 1^{er} ministre, le SG de la mer coordonne les politiques marines intégrées, comme l'économie bleue.

La mer n'a pas de frontière ; c'est un espace partagé où chacun peut profiter de ses richesses.

Comme déjà évoqué, le conseil devra procéder au diagnostic, puis établir la stratégie de bassin par tous les acteurs.

Cette phase de concertation et ce conseil permettront d'avancer plus vite ; travailler ensemble pour élaborer les choix sur les principaux sujets. »

2 – PRÉSENTATION ET COMPOSITION DU CMUBA

Par M. PELTIER, directeur de la Mer de la Martinique

Le décret du 13 mai 2014 définit les modalités de création du CMU qui a deux rôles, la consultation et la recommandation, et la réalisation du Document Stratégique de Bassin (DSB).

Le DSB, après un état des lieux du bassin sur les usages et les enjeux, définira les orientations. À noter que ce document sera opposable et devra être compatible avec les documents juridiques déjà existants.

Le périmètre est défini par les ZEE en intégrant l'extension du plateau continental. Il reste encore quelques litiges et des délimitations à faire concernant ces ZEE.

Le CMU comporte 6 collèges dont les membres ont un mandat de 3 ans. Le décret encadre la composition du CMU sur le principe d'équité territoriale et de représentativité pour que l'esprit de bassin soit fort. Des membres ont d'ailleurs une représentativité inter-régionale.

L'ensemble des activités maritimes est représenté, ainsi que les associations, les usagers et les entités de protection de l'environnement.

Cette composition pourra évoluer, et toute proposition sera étudiée tout en maintenant le nombre de membres à 80, imposé par le décret.

Présentation du projet de règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur fixe le cadre de fonctionnement du CMU et des différentes commissions.

La composition et le fonctionnement de la commission du document stratégique de bassin sont fixés par le décret et comprennent les membres des collèges 1 et 2.

La commission permanente prépare les différents travaux, les plénières et si urgence les avis et les recommandations par délégation ; le principe d'équité est le même que le CMU avec une proposition à 15 membres.

Le RI permet aussi de créer des groupes de travail spécifiques en fonction des besoins et des thématiques liées au document stratégique.

Question de l'assemblée :

- Quelles sont les clefs de répartition pour la commission permanente ?

Le Préfet précise qu'elle doit refléter la composition du conseil avec une équité géographique et de collèges.

- Si le président d'une entité est empêché, peut-il être représenté par un remplaçant ?

Le Préfet rappelle que l'arrêté est libellé en ce sens. Il convient d'avertir le secrétariat du CMU, ou transmettre le pouvoir pour une suppléance dans un même collège.

- Il n'est pas prévu dans le RI le déroulement des travaux pas vidéo conférence ; cette demande peut-elle être intégrée ?

Le Préfet pense que c'est une très bonne idée et que cette option sera retranscrite dans le RI.

- Peut-on intégrer dans le Conseil scientifique une approche économique ?

Le Préfet rappelle que cette approche est bien intégrée dans les missions du Conseil scientifique.

Le Règlement Intérieur est approuvé à unanimité modulo les observations exprimées.

Désignation des représentants du CMUBA au Conseil National de la mer et des littoraux

Il s'agit de désigner les 4 élus qui vont siéger au CNML, 2 titulaires et 2 suppléants qui sont membres des collectivités.

Le rôle de ces représentants est important afin de rapporter à cette instance, les préoccupations du bassin Antilles et participer à la finalisation de la stratégie nationale de la mer, avec un volet outre-mer marqué.

Les membres désignés sont :

Monsieur Jean-Marie HUBERT, Vice-Président du Conseil Régional de la Guadeloupe,
en qualité de titulaire,

Monsieur Louis BOUTRIN, Conseiller exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique,
en qualité de titulaire,

Monsieur Michel MAGRAS, membre du Conseil Exécutif Territorial de Saint-Barthélemy,
en qualité de suppléant

Monsieur René Jean DURET, Conseiller Territorial de Saint-Martin,
en qualité de suppléant

Désignation des membres de la Commission permanente

Cette commission aura pour rôle d'organiser les travaux, préparer la plénière, donner les avis et les recommandations, coordonner les autres commissions sous la co-présidence des Directeurs de la mer de la Martinique et de la Guadeloupe. Cette commission doit être composée dans le respect de l'équité géographique et par collège.

Une suspension de séance est prévue pour recueillir les candidatures.

30 membres du conseil se sont inscrits à la commission permanente : à noter que le collège 4 n'est pas représenté, le secrétariat du CMU contactera les membres du collège 4 pour intégrer un des membres dans cette commission.

La répartition, respectant l'équilibre au niveau des territoires, est la suivante :

collège 1 : 5

collège 2 : 11

collège 3 : 8

collège 5 : 4

collège 6 : 2

L'article 9 du Règlement Intérieur sera donc modifié pour prendre en compte les 30 membres, voire 31. Les vises du règlement intérieur seront complétés par la référence au code des relations entre le public et l'administration.

L'article 9 du Règlement Intérieur sera donc modifié pour prendre en compte les 30 membres, voire 31. Les vises du règlement intérieur seront complétés par la référence au code des relations entre le public et l'administration.

Commission Document Stratégique de Bassin

Le décret, instituant le CMU, prévoit que cette commission soit composée par le collège 1 et 2. Le document élaboré sera approuvé en plénière et après avis du CNML, puis arrêté par les Préfets.

Questions :

- Le décret fixe les modalités de composition, mais pas de renseignement sur la méthodologie de travail ?

Le Préfet confirme que c'est le conseil qui doit définir la méthodologie de travail, le cadre préalable étant fixé aussi par le conseil.

Remarque : Les thématiques du document ont été définies pendant les Assises de la mer, mais il manque le sujet des données. Pour le bassin il faut utiliser les données au niveau stratégique qui permettent entre autres la sauvegarde de l'environnement. Il convient de souligner que les réglementations au niveau national ou européen (par ex la DCSMM) ne sont pas toujours applicables dans les DOM.

Après les orientations définies et avant la réalisation du DSB, il faut faire un état des lieux qui doit prendre en compte toutes les données. Donc la collecte de ces données est le premier travail fondamental.

3- PRESENTATION DU BASSIN ET DE QUELQUES ENJEUX

1 - Présentation du bassin Antilles

G. Perrin, directeur de la mer de la Guadeloupe

(Annexe 1)

2- L'action de l'IFREMER aux Antilles

E. Thouard, directeur régional de l'IFREMER

(Annexe 2)

3- Le Cluster de la Martinique

E. Lise, président du Cluster maritime de la Martinique

(Annexe 3)

4- Le Cluster maritime de la Guadeloupe

Marie-Laure Ciprin, présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe

En Guadeloupe, le Cluster maritime existe depuis 4 ans ; il regroupe 40 membres, le port autonome, le comité des pêches, les marinas, les transitaires, les bateaux de croisière, etc., donc une énorme diversité qui représente tous les professionnels dans leurs domaines

L'objectif est d'aider la Guadeloupe à aller de l'avant et ne pas rester dos à la mer ; comprendre que l'économie de la mer n'est pas que les marins pêcheurs. Pour exemple, l'activité de plongée représente 300 emplois occupés seulement par 10 % de Guadeloupéens.

Un rôle important pour le Cluster maritime de la Guadeloupe est de mettre en place des formations pour générer des emplois dans l'économie bleue.

Le CMU qui se met en place convient parfaitement aux attentes et les sujets sont communs.

Le plan d'actions 2016 du Cluster maritime comporte 7 ateliers qui vont coller parfaitement :

- atelier de construction des infrastructures
- atelier de développement économique et des innovations
- atelier pêches, aquaculture et développement durable
- communication ayant pour but de faire un recensement du monde maritime, nombre d'emplois et en générer de nouveaux ; réunion inter DOM
- atelier formation sociale : mettre en place une action spécifique sur le bulletin de paye sachant que seulement 2 % des professionnels de la pêche en ont un
- atelier d'échanges transversaux : charte avec port, générer des emplois notamment à l'arrivée des bateaux de croisière
- atelier travaux économie bleue avec le MEDEF

Participation au CMU pour faire avancer l'économie bleue/

5- Présentation des aires marines protégées

F. Colas, chef d'antenne

(Annexe 4)

6 - La prévention du trait de côte

Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) de la Martinique et la Guadeloupe

M. Benoît VITTECOQ, Directeur régional du BRGM de la Martinique

M. Ywenn DE LA TORRE, Directeur régional du BRGM de la Guadeloupe

(Annexe 5)

7 - L'Action de l'État en Mer aux Antilles

Olivier COUPRY, COMSUP Antilles et CZM

« Sans sécurité, pas de développement économique en mer tout en respectant du milieu. L'action de l'état en mer c'est 45 missions réparties dans cinq grands domaines :

- la sauvegarde des personnes et des biens ;
- la protection de l'environnement ;
- le maintien de l'ordre ;
- la lutte contre les activités illicites (produits illicites, armes) ;
- la défense des droits souverains de la nation.

L'AEM est organisée sous l'autorité du Premier ministre assisté du Secrétaire Général de la mer, et localement par le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (le préfet de la Martinique) assisté du CZM.

Les interventions ne sont pas seulement dans les zones sous juridiction française (périmètre ZEE) mais sur le territoire de tout la zone Caraïbe avec certaines attributions sur les navires en fonction des conventions internationales.

L'AEM, c'est 3 activités sur le bassin :

- le sauvetage et la sécurité en mer dirigé par le CROSS avec tous les services de l'État. En 2015 c'est 913 interventions, 556 sauvetages, 912 personnes concernées ; c'est aussi la production et la diffusion d'information nautique et météorologique pour les navigateurs ;
- l'activité contre le trafic illicite : contrebande, immigration clandestine. En haute mer cela nécessite un matériel lourd. En 2015, 20 navires interceptés et 8,6 tonnes de produits stupéfiants saisis ;
- la protection de l'environnement pour prévenir et lutter contre les pollutions accidentelles ou les rejets volontaires de navire.

La création du sanctuaire AGOA, le parc naturel en Guadeloupe pour sa partie mer et le projet de création en Martinique d'un parc marin protégé sont au cœur des préoccupations de l'AEM.

La prévention, c'est la mise en place de mesures réglementaires et opérationnelles pour en assurer la protection avec des règles de sécurité maritime.

La prévention des pollutions, c'est le respect des règles de sécurité maritime avec la coordination de tous les services de l'État et la mise en place des moyens spécifiques. En 2015 il n'y a pas eu de pollution mais la participation à l'exercice « iguane ».

En conclusion l'organisation de l'AEM est partenaire des autres services de l'État en mer ; les Caraïbes ont avec cet outil tout pour réaliser une vraie croissance bleue. »

4 - CONCLUSION

M. le Préfet de la Guadeloupe conclut la réunion en rappelant que les travaux du conseil maritime ultramarin comportent 2 phases :

- un état des lieux pour décrire l'existant, la caractérisation l'état de l'environnement en mer, l'occupation en mer, le cadre juridique, les activités économiques et les travaux de recherche existants notamment suite aux assises de la mer. Donc une base de données suffisantes pour travailler sur les orientations. Cette 1ere phase pourrait se dérouler de mars à novembre 2016,

- la sélection des orientations et l'élaboration du DSB avec une validation du DSB courant 2017.

Le calendrier proposé est ambitieux et il faudra travailler vite pour avoir ce cadre de planification de l'espace marin prenant en compte tous les enjeux.

L'état des lieux devra être suffisamment conséquent pour arriver à bien définir les orientations et avant 2017 l'outil de planification que sera le DSB.

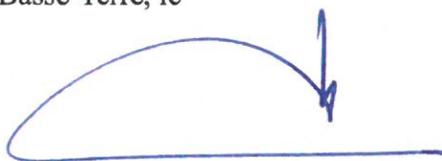
La commission permanente et celle du DSB doivent travailler sur ce programme et indiquer si le calendrier est tenable et si la méthodologie employée répondra bien aux objectifs.

La prochaine réunion aura lieu en Guadeloupe et la 3^e dans les îles du nord sachant que l'égalité territoriale est importante et nous déplacer aussi pour une meilleure connaissance de notre bassin.

La réunion est clôturée à 17h30.

A Basse-Terre, le

16 MARS 2018



Éric MAIRE

Le Préfet de la région Guadeloupe

A Fort-de-France, le

12 MARS 2018



Le Préfet de la Martinique
Franck ROBINE

